



pèlerinage vers la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre

20-8-2015 Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation



Par rapport à certaines informations diffusées par les médias le Secrétariat du Jubilé de la Miséricorde précise les points suivants :

1. Pour permettre aux pèlerins d'accomplir un bref pèlerinage vers la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre, il est prévu la mise en place d'un parcours piétonnier réservé aux pèlerins. Celui-ci commencera au Château Saint-Ange et arrivera jusqu'à la Porte Sainte, en parcourant toute la *Via della Conciliazione* et en traversant la *Piazza Pio XII* et la Place Saint-Pierre. En prévision du grand nombre de pèlerins, il est fortement conseillé de communiquer la date d'arrivée à Rome et l'horaire prévu pour le pèlerinage.
2. Le passage de la Porte Sainte est accessible à un flux limité de pèlerins. Pour éviter d'inutiles retards et favoriser le recueillement, il est particulièrement important que les groupes organisés contactent le Secrétariat à travers la section « inscription des pèlerins » du site officiel du Jubilé (www.im.va), qui sera actif à partir du mois d'octobre.
3. Une fois inscrits sur le site, il sera possible, outre l'inscription aux Grands Evènements, de sélectionner la date et l'heure approximative du pèlerinage vers la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre.
4. Le Secrétariat s'occupera de confirmer la requête en indiquant le meilleur horaire pour se présenter au début du parcours. Ce système permettra de réduire les temps d'attente et d'aider à assurer un climat de prière et de recueillement pendant le pèlerinage à pied vers la Porte Sainte.
5. L'inscription pourra être effectuée pour les groupes et pour les pèlerins individuels. Il est recommandé de faire un enregistrement unique pour les petits groupes non organisés ou pour les familles, afin d'avoir la certitude d'effectuer le pèlerinage ensemble, au même horaire.
6. Pour toute information complémentaire et pour les pèlerins qui ne se seraient pas inscrits à l'avance sur le site internet, il est nécessaire de se rendre au Centre d'accueil des pèlerins, situé au n°7 de la *Via della Conciliazione* qui sera ouvert dès que possible, et où des bénévoles aideront les pèlerins à commencer le pèlerinage au meilleur horaire.

7. Le pèlerinage vers les Portes Saintes des autres basiliques papales (Saint Jean de Latran, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Paul-hors-les-murs) ne nécessitera pas d'inscription.

Pèlerins avec handicap et autres besoins médicaux spéciaux

Dans les quatre basiliques papales, seront présents des volontaires du Jubilé, au service de tous les pèlerins, et des volontaires formés à l'aide aux personnes handicapées, en outre toutes les basiliques seront équipées d'un poste médical de premier secours.

Pour aider les autorités sanitaires italiennes, il est utile lors de l'enregistrement du pèlerinage de signaler les besoins médicaux spécifiques (dialyse, oxygène, etc...).